Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261005-2026_142-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Quimperlé Communauté
Kemperle Kumuniezh

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 24 septembre 2026, s'est réuni le 1er octobre 2026 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Christophe LE ROUX.

Nombre de conseillers :	
En exercice :	53
Présents :	49
Votants :	53
Secrétaire de séance :	Michaël THOMAS

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO :	Clotilde LAVISSE, Clément AUFFRED
BANNALEC :	Christophe LE ROUX, Christelle BESSAGUET, Denis BARGUIL, Martine PRIMA, Olivier LE BOUETTE
BAYE :	Pascal BOZEC, Sidonie JARNO
CLOHARS-CARNOËT :	Michaël THOMAS, Julien LE GUENNEC, Virginie LE QUEMENER, Laurent ROBERT
GUILLIGOMARC'H :	Bruno MOREL
LE TRÉVOUX :	Elina VANDENBROUCKE
LOCUNOLÉ :	Jean-Michel DANIEL
MELLAC :	Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER :	Anaëlle JOLIFF, Solène BOULENGUER, Gwenaël HERROUET, Sylvie ISTA, François PLOUET, Philippe BURBAN
QUERRIEN :	Stéphane CADO, Patricia ECK
QUIMPERLÉ :	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Eric ALAGON, Yves SCHRYVE, Marie-Madeleine BERGOT, Pascal PILLAULT , Karine LE GAD, Arnaud LE DANTEC, Elisabeth ESVAN
RÉDÉNÉ :	Yves BERNICOT, Nadine NAYARADOU, Laurent PORTIER
RIEC-SUR-BÉLON :	Marie-Claude LE MAOUT-GUILLOU, Laurent LE GUEN, Morgane CONAN, Cécile HENNE
SAINT-THURIEN :	Anne-Marie SEVENNEC
SCAËR :	Guy FAOUCHER, Gaëtan COSQUER, Valérie GREGOIRE-EVENNOU, Fabrice MALHERE, Isabelle TANGUY
TRÉMÉVÉN :	Aurélie FOUCHER, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSES :
Daniel HANOCQ (LE TREVOUX), Pascale NIGEN (MELLAC), Frank CHAPOULIE (MELLAC), Danièle BROCHU (QUIMPERLE)

POUVOIRS :
Daniel HANOCQ (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX)
Pascale NIGEN (MELLAC) a donné pouvoir à Christophe LESCOAT (MELLAC)
Frank CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Pascal BOZEC (BAYE)
Eric ALAGON (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Marie-Madeleine BERGOT (QUIMPERLE) à partir de 20h00
Danièle BROCHU (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Pascal PILLAULT (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Karine LE GAD (QUIMPERLE) jusqu'à 18h32

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261005-2026_142-DE

DCC2026-142

POLITIQUES PUBLIQUES COMMUNAUTAIRES
2- INITIATIVES SOCIALES ET SANTE

Approbation du Projet Social de Territoire et de la Convention Territoriale Globale 2027-2031 (annexe)

Quimperlé Communauté connaît, comme l'ensemble des territoires, des transformations profondes de sa population et des modes de vie : vieillissement démographique, baisse de la natalité, évolution des parcours familiaux et résidentiels, difficultés d'accès au logement et à la mobilité, précarisation, isolement, fracture numérique et persistance du non-recours aux droits.

Ces évolutions interrogent directement la capacité du territoire à garantir à chacun un accès effectif aux droits, aux services et aux accompagnements, mais également à maintenir les solidarités qui fondent la cohésion sociale.

Dans ce contexte, Quimperlé Communauté a souhaité renouveler son approche et construire, avec les communes et les partenaires du territoire, une feuille de route sociale commune pour les années 2027-2031.

Le Projet Social de Territoire (PST) constitue le cadre stratégique de cette démarche. Il permet de partager une vision des enjeux sociaux du territoire, de définir des priorités communes et de mieux articuler les politiques et les interventions conduites par les différents acteurs.

La nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG), conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère et le Département du Finistère, vient renforcer cette dynamique partenariale, notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits.

Le PST donne ainsi le cap ; la CTG constitue un cadre privilégié pour mobiliser et coordonner les partenaires autour de ce cap.

Le PST et la CTG ont été élaborés à partir d'un diagnostic partagé, du bilan de la première CTG et d'une démarche de concertation associant élus, communes, professionnels, institutions, associations, et habitants.

Cette démarche a permis de croiser les données objectives sur le territoire avec l'expertise de celles et ceux qui interviennent au quotidien auprès des habitants et avec les attentes exprimées par ces derniers.

Elle a également permis de faire émerger une ambition commune : aller vers les habitants, soutenir leurs parcours, renforcer les solidarités et préparer le territoire aux évolutions sociales à venir.

Cette ambition se traduit par quatre axes stratégiques.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261005-2026_142-DE

AXE 1 — Aller vers les habitants et garantir l'accès aux droits et aux services

Il s'agit de rendre les services plus lisibles, plus accessibles et plus proches des habitants, en renforçant l'information de proximité et l'accompagnement humain.

Une attention particulière sera portée au repérage des situations de fragilité et à la lutte contre le non-recours, ainsi qu'à la coordination des acteurs pour faciliter les parcours et éviter les ruptures.

Objectifs :

- Développer une information claire et de proximité ;
- Renforcer l'accompagnement humain ;
- Repérer les situations de fragilité et lutter contre le non-recours ;
- Consolider la coordination et la coopération des acteurs.

AXE 2 — Soutenir les parcours de vie, les solidarités et le pouvoir d'agir des habitants

Cet axe vise à accompagner les habitants aux différentes étapes de leur parcours de vie, en portant une attention particulière aux familles, aux jeunes et aux proches aidants.

Objectifs :

- Mettre en œuvre le Service Public de la Petite Enfance ;
- Soutenir les familles et la parentalité ;
- Accompagner les jeunes vers l'autonomie ;
- Soutenir les aidants.

AXE 3 — Favoriser le lien social, la participation citoyenne et les solidarités de proximité

Parce que la cohésion d'un territoire repose également sur les relations entre ses habitants, cet axe vise à développer les solidarités de proximité et à lutter contre l'isolement.

Il entend également favoriser les relations intergénérationnelles et donner davantage de place aux habitants dans la construction des politiques publiques et des projets qui les concernent.

Objectifs :

- Favoriser les solidarités de proximité pour lutter contre l'isolement ;
- Accentuer les actions intergénérationnelles ;
- Encourager la participation citoyenne.

AXE 4 — Adapter le territoire aux évolutions sociales

Cet axe porte une ambition prospective : ne pas seulement répondre aux besoins d'aujourd'hui, mais préparer le territoire aux transformations de demain.

Le vieillissement de la population, les enjeux de mobilité et l'évolution des parcours résidentiels appellent de nouvelles réponses et de nouvelles coopérations.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-242900694-20261005-2026_142-DE

Objectifs :

- Construire une politique territoriale du vieillissement ;
- Imaginer de nouveaux modes de mobilité ;
- Appuyer l'habitat inclusif et accompagner les parcours résidentiels.
-

Le Projet Social de Territoire et la Convention Territoriale Globale ne constituent pas des documents figés. Ils ont vocation à servir de cadre de référence et de pilotage pour les années 2027-2031.

Le plan d'actions associé permettra de traduire les orientations stratégiques en actions concrètes. Il sera suivi et évalué régulièrement afin de mesurer les avancées, d'identifier les effets produits et d'adapter les réponses lorsque les besoins du territoire évolueront.

Cette démarche traduit ainsi la volonté de Quimperlé Communauté et de ses communes partenaires de construire une politique sociale plus accessible, plus coordonnée, plus proche des habitants et davantage tournée vers l'anticipation.

Il est proposé au Conseil communautaire de :
- APPROUVER le Projet Social de Territoire de Quimperlé Communauté pour la période 2027-2031,
- APPROUVER la Convention Territoriale Globale 2027-2031 conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère ;
- AUTORISER le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- AUTORISER la mise en œuvre et le suivi du Projet Social de Territoire et de son plan d'actions, dans la limite des crédits inscrits aux budgets concernés.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,
- APPROUVE le Projet Social de Territoire de Quimperlé Communauté pour la période 2027-2031,
- APPROUVE la Convention Territoriale Globale 2027-2031 conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales du Finistère ;
- AUTORISE le Président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- AUTORISE la mise en œuvre et le suivi du Projet Social de Territoire et de son plan d'actions, dans la limite des crédits inscrits aux budgets concernés.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION QUIMPERLÉ COMMUNAUTÉ

Le Président,

Christophe LE ROUX